

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-et-un février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 15/02/2023.

Nombre de délégués syndicaux En exercice : 24 délégués Présents : 23 votants : 23

Étaient présents : 23 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs Alain PALADIN, Georges LEBON, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI, Jean-Marc LLORCA (**10 présents**).

Pour les suppléants :

Monsieur Alain MOULUCOU remplaçait M. Jean-Pierre GENTILLET, Monsieur Christophe MELON remplaçait M. Christian GIRARDI (**2 présents**).

Assistaient également à la séance en qualité de suppléant sans voix délibérative :
Madame Nathalie BUGER et Monsieur Jean-Marie BOE.

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Madame Isabelle SALIS, Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LIHOSSIER, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**7 présents**).

Pour les suppléants :

Madame Michèle AUTIPOUT remplaçait Madame Paulette LABORDE, Madame Laurence BENLLOCH remplaçait Madame Evelyne CASEROTTO, Monsieur Pascal LEGENDRE remplaçait Madame Valérie TONIN, Monsieur Lionel LABARTHE remplaçait Monsieur Frédéric SANCHEZ (**4 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mme Marie-Fabienne ADAMSON, Messieurs Jean -Pierre GENTILLET, Christian GIRARDI, Patrick YON, Jean-Pierre DESPERIERE.

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Alain POLO, Joël AREVALILLO, Dominique HANROT.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur du SMICTOM LGB
Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif
M. Cyril FILLOT : Responsable service technique
Mme Aurélie CERZUELA : Coordinatrice de la communication des services
Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas
Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et propose de désigner M. Philippe LAGARDE comme secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

1) Approbation du PV de la séance du 13/12/2022

Retranscription des échanges :

M. le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

Pas d'objection.

- Adopté à l'unanimité.

2) Décisions de M. le Président

L'ensemble des décisions est consultable au siège du SMICTOM LGB ou sur le site Internet.

Année 2022

DP 2022-49 : Décision de signer avec l'entreprise TP Services la convention de stockage temporaire de gravats issus des déchèteries du SMICTOM LGB.

DP 2022-50 : Décision de signer la convention financière avec le syndicat ValOrizon pour la refacturation des supports de communication créés et imprimés pour le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets.

DP 2022-51 : Rend compte des décisions prises en matière de commande publique :

Consultation SE2022_04 Traitement des déchets verts du territoire du SMICTOM LGB

Entreprise : Véolia Propreté Aquitaine SAS – SEDE Environnement

Montant : 26 € HT / tonne

Notification : 21/12/2022.

Consultation SE2022_06 Traitement du bois issus des déchetteries du SMICTOM LGB

Lot 1 : Bois de catégorie A

Entreprise : ALLIANCE FORETS BOIS

Montant : 12.50 € HT / tonne

Notification : 20/12/2022.

Lot 2 : Bois de catégorie B ou AB

Entreprise : ETS SOULARD

Montant : 50 € HT / tonne

Notification : 20/12/2022.

Consultation Rachat des cartons issus des déchetteries du SMICTOM LGB

Entreprise : ETS SOULARD

Prix de départ : 40 € HT / tonne

Prix planché : 40 € HT / tonne

Notification : 15/12/2022.

DP 2022-52 : Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'harmonisation des collectes sur le territoire du SMICTOM LGB.

DP 2022-53 : Avenant au contrat type de reprise option filière Verre pour une durée de 1 an.

DP 2022-54 : Avenant n°2 pour le contrat groupe d'assurance statutaire.

Le montant des indemnités journalières pour les risques suivants est fixé à :

- Maladie ordinaire : 50%
- Longue maladie : 50%
- Longue durée : 50%
- Accident ou maladie imputable au service : 50%

de la base des prestations.

Année 2023

DP 2023-01 : Convention de formation FCO.

Autorisation de signer les conventions de formation FCO avec l'entreprise SARL Sécurité et Conduite.

DP 2023-02 : Convention de formation permis C et CE.

Autorisation de signer les conventions de formation aux permis C et CE avec l'entreprise FAUVEL.

DP 2023-03 : Convention de formation ACES.

Autorisation de signer les conventions de formation ACES avec l'entreprise SARL Sécurité et Conduite.

3) Débat d'Orientations Budgétaires	2023-01
--------------------------------------------	----------------

M. le Président expose au comité syndical le cadre juridique.

Suivant les dispositions du CGCT, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Il rappelle que l'ensemble des délégués du Comité Syndical a été destinataire de ce document et il en effectue la présentation.

Rappel des contraintes réglementaires, contextuelles et économiques.

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays.

En 2022, le SMICTOM LGB a bénéficié comme l'ensemble de la population des aides de l'Etat sur le gazoil ce qui a permis d'atténuer le montant de la dépense.

- Mesures contre l'inflation

Afin de protéger la capacité des collectivités à investir face à la hausse des prix de l'énergie un soutien financier de 2,5 milliards d'euros est déployé, via deux dispositifs :

- **Au titre du filet de sécurité, la compensation simulée en septembre 2022 pour le Syndicat s'élevait à 125 679€.**
- Les collectivités qui ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés pourront aussi compter sur l'"**amortisseur électricité**". Il s'agira d'une prise en charge par l'Etat de 50% du surcoût de l'électricité au-delà d'un tarif de référence fixé à 180 euros par MWh, dans la limite de 500 euros par MWh. Le Syndicat a fait les démarches afin de bénéficier de ce bouclier tarifaire.
- Lancement du fonds verts de 2 milliards d'euros qui est destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique.
- DETR/DSIL

Le SMICTOM a déposé une demande de DETR en décembre 2022 pour le projet d'harmonisation des collectes.

Prévisions 2023 des charges de personnel et frais assimilés : 2 200 000€ soit +11,5% par rapport à 2022.

M. le Président indique que cette augmentation est liée aux évolutions du contrat d'assurance statutaire ainsi qu'au projet d'extension des horaires d'ouverture des déchèteries de Damazan et de Prayssas.

Evolution des coûts « collecte/traitement »

Entre 2018 et 2022 : Stabilisation des coûts de collecte (1 500 000€).

En 2021 : la fermeture de l'ISDND de Nicole et l'externalisation du traitement des ordures ménagères à l'ISDND de Montech ont entraîné une hausse des coûts de traitement de 600 000€.

Augmentation coût du traitement à prévoir

Le prix du traitement des ordures ménagères géré par ValOrizon est composé de la TGAP et des coûts des exutoires des déchets ultimes.

- La TGAP subit une augmentation programmée selon un rythme inscrit par la loi de finances de 2019. La première étape est intervenue le 1er janvier 2021. En 2023, l'augmentation de la TGAP sera de 7 € HT.
- Le tarif du traitement des OM est, conditionné à une baisse de 5% des tonnages, en augmentation de 14€ HT/T.

Soit une augmentation à prévoir de 21 € HT / T.

Prévisionnel 2023 pour le traitement des ordures ménagères

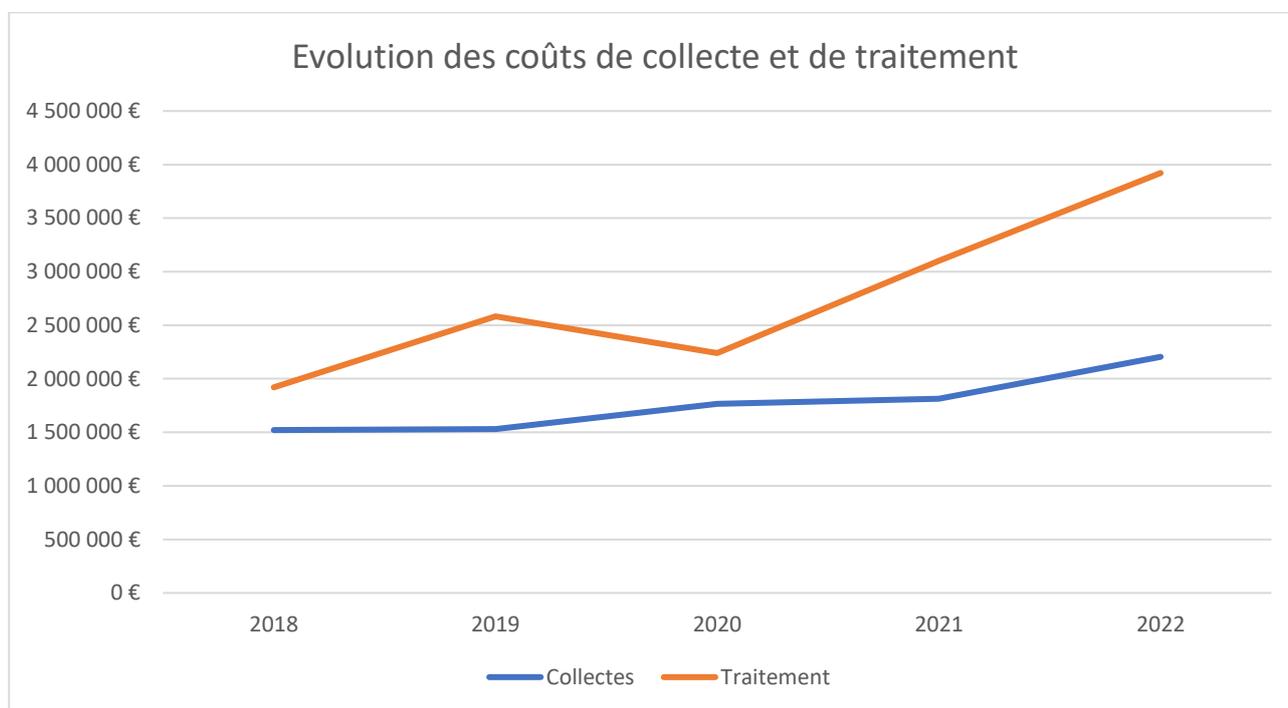
Tonnages de référence ordures ménagères + reliquat encombrant : 11 775 tonnes.

2022	2023	Impact à tonnages constant	Impact à tonnages -5%
147,65€ HT 162,42€ TTC	168,83€ HT 185,71€ TTC	+ 275 000€ TTC	+ 165 000€ TTC

Evolution des coûts de collecte et de traitement entre 2018 et 2022

Année	Collectes	Traitement
2018	1 520 977 €	1 919 931 €
2019	1 529 214 €	2 582 683 €
2020	1 764 724 €	2 240 085 €
2021	1 813 240 €	3 100 204 €
2022	2 204 623 €	3 920 997 €

	Collectes	Traitement
Evolution su 5 ans	683 646 €	2 001 066 €



Bilan des investissements 2022

M. le Président précise que l'achat d'un broyeur à déchets verts implanté sur la déchèterie de Nérac et l'installation de compacteurs à carton sur les déchèteries de Nérac et Port Sainte Marie ont permis de réduire le nombre de transports.

M. le Président précise également que les travaux sur le site technique ont bien avancé et qu'il devrait être opérationnel en juin 2023.

Le Président détaille la situation financière pour l'année 2022, qui n'amène aucun commentaire de la part de l'assemblée.

Programmation des investissements 2023

Site technique CANTIRAN			
Proposition 2023		RAR 2022	Total BP 2023
Photovoltaïque	33 000€	891 050€	1 100 050€
Grillage bassin de rétention	3 000€		
Nettoyeur haute pression station lavage	8 000€		
Réfection entrée Voirie site technique	150 000€		
Cuve Ad Blue 7000L	15 000€		
TOTAL	209 000€		

Quai de transfert			
Proposition 2023		RAR 2022	Total BP 2023
Abris quai	8 500€	14 700€	26 200€
Tracteur tondeuse	3 000€		
TOTAL	11 500€		

Conteneurs RS/OM			
Proposition 2023		RAR 2022	Total BP 2023
Achat de conteneurs	10 000€	0	10 000€

Véhicules			
Proposition 2023		RAR 2022	Total BP 2023
Polybenne	200 000€	1 053 000€	1 803 000€
Modification des 2 compacteur OM	15 000€		
ouverture porte AR			
Fourgon	35 000€		
Camion BOM/PAV	500 000€		
TOTAL	750 000€		

Géolocalisation 2 BOM neuves			
Proposition 2023		RAR 2022	Total BP 2023
GPS	3 600€	0	3 600€

PAV – OMR/CS			
Proposition 2023		RAR 2022	Total BP 2023
Bornes OM tri harmonisation	1 000 000€	57 150€	1 247 150€
VRD harmonisation	150 000€		
PAV renouvellement	40 000€		
TOTAL	1 190 000€		

Déchèteries		
Proposition 2023	RAR 2022	Total BP 2023
Etude préalable à la maîtrise d'œuvre	90 000€	333 620€
Signalétique Prayssas, Mézin et Port-Sainte-Marie	16 000€	
Contrôle d'accès	80 000€	
Vidéosurveillance	5 000€	
Conteneur EcoDDS D3E Mézin et Prayssas	53 000€	
Travaux	24 000€	
Achat de 2 caisses	25 000€	
TOTAL	293 000€	40 620€

Prévention DMA		
Proposition 2023	RAR 2022	Total BP 2023
Achat de composteurs	10 000€	1 800€
		11 800€

ISDND Fauillet		
Proposition 2023	RAR 2022	Total BP 2023
Branchement Pompe Casier	50 000€	5 400€
		55 400€

Compacteur		
Proposition 2023	RAR 2022	Total BP 2023
Compacteur OM pour Prayssas	50 000€	0
		50 000€

Atelier		
Proposition 2023	RAR 2022	Total BP 2023
Equipement atelier	10 000€	0
		10 000€
TOTAL	2 587 100€	2 063 720€
		4 650 820€

Prospectives 2023/2026

Service technique :

2023

- Arrêt de la location du bâtiment de Barbaste fin avril (soit une économie de 1956.28€ par mois).
- Fin des travaux sur Cantiran prévisionnel juin.
- Déménagement de l'atelier de Nicole et regroupement de tous les agents et véhicules sur le site technique juin.

ISDND de Fauillet :

2023 et pendant 30 ans

- Suite du suivi post exploitation.
- Signature de la convention d'occupation temporaire en février pour le photovoltaïque le 7/02/2023.

Déchèteries :

2023

- Poursuite des aménagements pour améliorer le tri et valorisation des déchets : conteneurs ECODDS, signalétiques, nouvelle REP.
- Projet de déchèterie à plat sur la commune d'Aiguillon : présentation de l'étude en février et présentation d'un terrain par la commune.
L'Etude préalable maitrise d'œuvre sera lancée en 2023.

2024/2026 :

- Finaliser le projet déchèterie à plat : AC + CCCC
Localisation + investissement + vente éventuelle des déchèteries de Nérac et Barbaste.

- Contrôle d'accès :
Mise en place du contrôle d'accès sur toutes les déchèteries.
Mise en œuvre d'une tarification pour les professionnels.

Harmonisation des collectes :

2023 : 24 communes
2024 : 18 communes
2025 : 18 communes
2026 : année blanche pour la mise en œuvre de la Tarification Incitative.

Parc de véhicules :

2023 :

Investissement
1 poly benne
1 BOM équipée d'une grue
1 fourgon avec attelage.

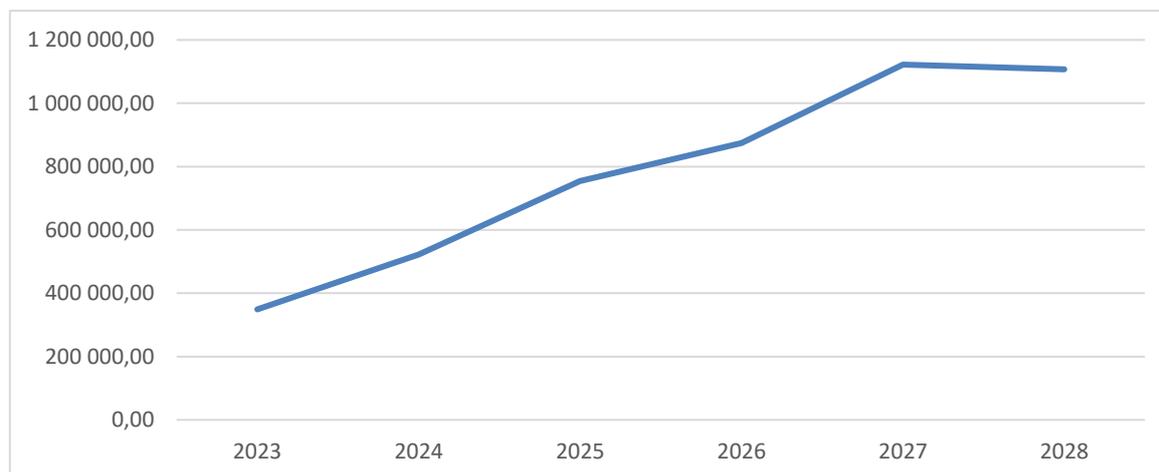
2024/2026 :

Vente :
Suite à l'harmonisation revente de matériel : Benne à ordures de plus de vingt ans
Suite au regroupement des services techniques : Moins de besoin en véhicule léger.

Principal impact financier (emprunt) :

	2023	2024	2025	2026
Harmonisation VRD	1 000 000€	1 000 000€	1 000 000€	1 000 000€
Camion collecte PAV tri OM	500 000€			
Déchèterie à plat		1 500 000€		2 100 000€
Total	1 500 000€	1 500 000€	1 000 000€	3 100 000€

Evolution de la dette avec les emprunts simulés



Retranscription des échanges :

M. Philippe LAGARDE, Vice-Président en charge de la commission « collecte des ordures ménagères et sélectives », indique qu'il souhaiterait que l'impact financier des extensions des horaires d'ouvertures des déchèteries de Damazan et de Prayssas sur les charges du personnel soit rajouté au ROB.

M. le Président répond que les prévisions pour le personnel en 2023 ont été calculées en tenant compte du scénario le plus impactant financièrement pour le syndicat.

M. Philippe LAGARDE précise qu'une réunion de la commission « collecte des ordures ménagères et sélectives », aura lieu le mardi 28 février 2023 à 15h au siège du SMICTOM LGB. Lors de cette réunion, il sera présenté le planning prévisionnel sur les évolutions de collectes sur les 2 communautés de communes.

Concernant le dossier « déchèterie à plat », M. Philippe LAGARDE demande des précisions sur qu'elle commune va porter le financement de l'étude préalable en 2023 et demande si dans les prévisions financières, la réalisation d'une déchèterie à plat en 2026 pouvait être avancée en 2025.

M. le Président explique que le financement de l'étude préalable pour l'année 2023 interviendra pour une seule commune et celle qui sera prête en premier. La commune d'Aiguillon a pour le moment une avancée plus grande sur le projet que la commune de Nérac.

Il rappelle que les prévisions budgétaires concernant la réalisation des déchèteries à plat ont été établies sur la base du PPI. Financièrement, il semble difficile de basculer ce projet en 2025, il conviendra de réexaminer cette demande dans les prochaines années où l'on aura une vision plus précise sur les avancées des projets du syndicat et de la situation financière.

M. Philippe LAGARDE pense qu'il serait intéressant de rajouter à ce ROB que le syndicat réalise un travail sur la réduction des coûts sur tous les postes.

M. le Président répond que le syndicat poursuit sa démarche d'optimisation des coûts mais qu'étant donné les contraintes économiques évoquées précédemment (hausse des coûts de l'énergie, des produits manufacturés, augmentation des coûts de traitement), cette optimisation ne permettra que d'amortir ces hausses. Le montant des participations demandé aux communautés de communes en 2023 sera plus élevé que pour l'année 2022.

M. Philippe LAGARDE demande s'il est possible pour les communautés de communes de connaître le montant des participations avant le vote de leur budget.

M. le Président indique qu'il a déjà envoyé par mail à l'ensemble des Présidents, Vice-Présidents, et directeurs généraux des services des communautés de communes, une première estimation (fourchette de 200 à 250 000€ pour Albret Communauté et 120 à 170 000€ pour la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas) et précise que les directions du SMICTOM LGB et des Communautés de communes échangent et travaillent sur ce sujet.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

- **Article 1 :** Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat des orientations budgétaires de l'exercice 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Le Président
Alain LORENZELLI